

ΣΥΝΕΔΡΙΟ ΣΤΗ ΜΝΗΜΗ ΤΟΥ ΚΩΝΣΤΑΝΤΙΝΟΥ ΚΑΡΑΜΑΝΛΗ

Σας ευχαριστώ, μην φοβάστε δεν θα μιλήσω ελληνικά, γιατί πέρασα μόνο ένα χρόνο στην Ελλάδα και τα έμαθα όσο διαπιστώνετε. Το μόνο που θέλω να σας πω Ελληνικά, είναι ότι δυστυχώς δεν γνώρισα προσωπικά τον Κωνσταντίνο Καραμανλή, αλλά το 1955, όταν ήμουν στην Ελλάδα, θυμάμαι την Πανεπιστημίου, μία μέρα ξυπνήσαμε, και δεν είδαμε το τραμ. Τι είχε γίνει; Ο Κωνσταντίνος Καραμαλής, είχε πάει με εργάτες την νύχτα και το είχε ξηλώσει, και όλοι τότε είπαμε ότι αυτός είναι ηγέτης, αυτόν χρειαζόμαστε. Με αυτά μονάχα στα Ελληνικά, θέλω να ευχαριστήσω και την φίλη μου Ελένη Αρβελέρ και όλους σας, και θα συνεχίσω Γαλλικά.

Que penser du traité simplifié? C'est la question que je voudrais vous poser et cela s'inscrit tout à fait dans ce que nous avons entendu tout à l'heure sur la Cour de Justice et les problèmes fondamentaux. Vous connaissez probablement ma conviction européenne, fédéraliste, « amphictyoniste » même, je n'ai donc pas besoin d'insister, c'est peut être un biais, mais en tout état de cause c'est une certaine façon d'interpréter les nouveaux traités qui sont en train d'être mis au point.

Je voudrais dire de prime abord qu'à part les défis dont nous a parlé le Président Barroso, je crois qu'il y en a d'autres qui sont tout aussi graves que celui de l'environnement ou de l'énergie. Je pense en particulier aux réémergences des nationalismes, dont nous avons eu quelques signes et quelques scènes extraordinaires bien récemment : l'exhibitionnisme polonais était bien présent à la dernière conférence. Je constate donc que, à contre courant de la globalisation, il y a aussi une parcellisation dans le monde, une espèce d'éclatement qui se produit dans différentes régions, dans différents pays ; au sein même de l'Europe, il y a une poussée des régions, une poussée des nationalismes et, en particulier dans la région des Balkans, il y a la création d'Etats, de micro-Etats, d'ethno-Etats.

---

\* Cet exposé n'engage que son auteur

A part cela, à l'extérieur aussi nous avons des défis très graves, au fond c'est le défi du dialogue avec l'Islam, mais c'est aussi la façon de traiter les pays arabes, le fanatisme islamique, le terrorisme et l'insécurité ; ce sont autant de très grands défis auxquels nous sommes confrontés.

Alors la question se pose : est-ce que ce traité qu'on va nous préparer suffira pour répondre à tous ces défis ? Je pense personnellement que l'essentiel n'est pas l'utilisation de la force. Faire de l'Europe une puissance, c'est important, cela soutiendra les dialogues des cultures, cela soutiendra la compréhension et le respect des autres, mais ce n'est pas là le grand atout, ce n'est pas là la « grande force » de l'Europe. L'Europe est bâtie sur l'association, sur la participation, sur la reconnaissance des autres. Voilà donc une petite différence ou un complément par rapport à ce que nous avons entendu hier.

Ce que je compte aborder brièvement, ce sont les passages du traité de la Constitution européenne qui ont été supprimés. Deuxièmement, on verra ce qui reste, car effectivement qu'en reste-t-il ? Et troisièmement, quelles sont les épreuves immédiates qui se dessinent ?

Tout d'abord, je dois dire que les trois personnalités que sont Mme Merkel et Messieurs Sarkozy et Barroso auront été les moteurs, sinon les sauveurs de la situation actuelle. Grâce à eux, nous avons quand même réussi à préserver l'essentiel du traité qui a été signé par tout le monde. Car lorsque la Pologne revient sur tel ou tel point, ou un autre pays comme la Grande Bretagne revient sur un point, on oublie qu'ils ont signé un traité constitutionnel, un traité qu'il faut respecter même si on ne l'a pas ratifié. Il faut le dire car, d'autre part, nous savons qu'il y a dix-huit pays qui ont ratifié la Constitution européenne et que deux pays, en s'y opposant, ont fait capoter le tout.

Ainsi se profile une grande faiblesse dans la construction européenne, en contradiction avec son originalité, à savoir la ratification à l'unanimité. C'est une absurdité totale si l'on compare cette exigence avec les organisations internationales où, très souvent, vous avez besoin de deux tiers des voix pour que le traité entre en vigueur. Je trouve qu'il

faudrait réfléchir sur ce point, car autrement nous nous exposons à des vetos et, évidemment, à des pressions dans la négociation ; dans l'état actuel des choses, en cas de référendum d'un petit pays, 2 % de l'électorat européen est capable d'utiliser son veto contre un traité adopté par tous les autres membres. C'est vraiment absurde, il faudrait y réfléchir.

La deuxième erreur, je l'avais dénoncée déjà en 2003 ici en Grèce, pas à Delphes mais à Athènes, dans une discussion avec Giscard d'Estaing au cours d'une conférence du Mouvement Européen grec. Je m'étais attaqué à l'idée de définition des politiques communes dans la Constitution. Les partis, les orientations politiques changent et les politiques communes doivent aussi évoluer et changer. Retenons les principes et les orientations mais laissons les décideurs que nous avons élus ou qui ont été désignés décider des politiques communes, sans les figer dans une Constitution. Sur ce point, il faut bien le dire, certains critiques en France, dont Laurent Fabius, n'avaient pas tort. Mais rien n'y fit.

De surcroît, on a gonflé en quelque sorte ce texte, en introduisant la Charte des Droits de l'Homme. Or, comme dans la version actuelle, il suffisait d'avoir un article stipulant que la Charte est obligatoire pour que tous ses éléments aient la même valeur constitutionnelle pour tous pour qu'elle soit contraignante pour tous. Le comble de tout cela fût le pays de la Carta Magna, qui choisit de se retirer maintenant, en utilisant le « opting out ». C'est quand même surprenant et je dois dire que le Président Barroso l'a, à juste titre, fermement critiqué sur ce point.

D'autre part, nous avons des clivages profonds dans l'Union qui, en fait, n'est pas aussi unie qu'elle paraît, vue de l'extérieur. D'abord, nous avons un clivage entre la méthode communautaire et la méthode intergouvernementale, le chef de file de la méthode intergouvernementale étant la Grande Bretagne.

Deuxièmement, il existe un clivage entre ceux qui pensent d'abord à approfondir l'Europe et ceux qui pensent à l'élargir en priorité. Là aussi en filigrane apparaît le

clivage intergouvernemental, car en élargissant sans l'approfondir, on affaiblit précisément le noyau politique de l'Europe.

Cela m'amène au troisième clivage, entre intégration politique et marché unique. Ceux qui sont en faveur de l'intégration politique ne font pas de choix, car ils sont aussi en faveur du marché unique. Mais ceux qui sont principalement pour le marché unique ou quasi exclusivement, empêchent la création de l'union politique.

Tous ces signes montrent au fond, que nous avons voulu, dans l'effort et dans le mandat qui a été défini par le Conseil Européen, nous débarrasser de tout ce qui pouvait rappeler le fédéralisme, la fédération, une intégration politique plus ambitieuse. D'un dessein ambitieux au départ, nous avons abouti à un mini traité. L'important toutefois est qu'on en a quand même conservé des éléments essentiels et c'est là que je voudrais me poser la question : que reste t-il dans le traité modifié ?

Il reste tout d'abord les institutions et la répartition des pouvoirs, ce qui est fondamental. Les actes restent aussi, même si à la demande de ceux qui ne sont en faveur que du marché unique, les minimalistes, on est revenus à des définitions classiques, «normalisées» : on ne parle plus de loi, de loi cadre etc., loin de là, on a peur de ces termes, on utilise la terminologie classique, règlement, directive etc., on retombe dans le classique. Cela ne me gêne pas outre mesure, mais cela montre l'esprit dans lequel on a travaillé. Tout ceci pour éviter un non lors de la ratification, notamment celui de la Grande Bretagne ou d'autres pays.

Quelles sont les innovations qui ont été retenues, c'est cela qui est important, car il y en a quelques unes. Tout d'abord, on a renforcé le Parlement européen. Je crois que c'est l'évolution dans ce sens que nous avons constaté au cours des décennies, chaque fois qu'il y a eu un nouveau traité, il y a eu un renforcement du Parlement Européen et c'est excellent.

Deuxième innovation, la Présidence de l'Union, le Président du Conseil Européen. Dans ce cas, la grande innovation à mon avis est que le Président pourrait être désigné à la majorité qualifiée. C'est une brèche dans la procédure du Conseil Européen, qui, lui, ne connaît pas le vote mais recherche toujours le consensus. C'est un progrès prometteur.

Une question plus importante vient immédiatement à l'esprit : comment les deux Présidents vont-ils cohabiter ? Vont-ils être en concurrence ? Car vous avez vu la forte personnalité du Président Barroso. Vont-ils se donner la main et travailler ensemble ? C'est une incertitude, certes, mais il ne faut pas oublier que le Président de la Commission est aussi membre du Conseil Européen et que, par conséquent, il a une influence à l'intérieur même de cette institution.

Il n'en reste pas moins que la représentation extérieure posera des questions. Certes, le Président du Conseil Européen pourra être accompagné par le Haut Représentant de l'Union, autrefois nommé Ministre des Affaires Etrangères. Là encore, nous constatons une petite chute dans le vocabulaire. Il pourrait être représenté ou accompagné par le Président de la Commission. Pourquoi ? Parce que c'est la Commission qui dispose des pouvoirs et des moyens. Quand il s'agit d'aider des pays, quand il s'agit de faire un bilan de ce qui se passe dans les nouveaux Etats membres ou dans les pays candidats, c'est la Commission qui en établit le rapport, ce n'est pas le Conseil des Ministres. La question des relations entre les deux Présidents reste ouverte.

Une autre fonction est confirmée, celle du Ministre devenu Représentant, même si l'on revient sur le terme Haut Représentant. Le point le plus important est qu'il est en même Vice Président de la Commission européenne. Cependant, une ambiguïté subsiste car lorsque la Commission est obligée de démissionner à la suite d'une censure du Parlement, le Haut Représentant, lui, ne démissionne pas ; il démissionne en tant que Membre de la Commission mais pas en tant que Président du Conseil des Affaires Etrangères. Cela montre bien qu'une certaine ambiguïté existe. Mais j'ai l'espoir que la Commission, qui dispose des moyens d'action et de 150 délégations couvrant presque tous les pays du monde, sera de plus en plus active en politique étrangère d'autant qu'elle a des ressources

beaucoup plus grandes que n'en a le Haut Représentant. La Commission, à mon avis, pourra mettre en place, avec le Conseil, le service diplomatique européen et apporter sa contribution en matière de politique extérieure. C'est du moins mon espoir.

Un autre point à cet égard, très important, c'est qu'il faudrait que les propositions du Haut Représentant deviennent automatiquement des propositions de la Commission. Pourquoi? Parce que la Commission assure la cohérence, c'est elle qui a la vision globale des intérêts européens au delà de la vision des Etats dont chacun poursuit ses propres intérêts ; la Commission assure cette cohésion au départ et, de surcroît, c'est elle *seule* qui est *responsable* devant le Parlement Européen. Si nous voulons faire un pas en avant du point de vue de la responsabilité démocratique, il faut que la Commission fasse sienne cette proposition, autrement la politique étrangère tend à échapper au contrôle démocratique, le Conseil n'étant pas responsable devant le Parlement européen. Le Conseil est irresponsable, comme vous le savez, dans ce domaine. En résumé, il y a des progrès en cette matière.

La Commission elle-même en sort renforcée. Son Président, qui est désigné par le Conseil européen, est élu par le Parlement et dispose avec la Commission dans son ensemble d'une légitimité renforcée. Il en sera de même de son pouvoir réel. Il n'empêche toutefois qu'il nous reste toujours ces deux domaines quelque peu séparés : d'une part la Politique Extérieure Commune, la Politique Européenne de Sécurité ainsi que la Défense, et d'autre part le pilier Communauté Européenne.

La question se pose de savoir s'il y a des divisions entre les Membres comme souvent c'est le cas - qui pourra assurer la cohésion nécessaire? Prenez le cas de l'ex Yougoslavie et le combat livré par Genscher contre les Français et les Britanniques pour reconnaître l'indépendance de la Slovénie et de la Croatie. Le couple franco-allemand a vécu des moments difficiles. Prenez le cas de l'Irak : huit Etats membres entraînés par le Royaume-Uni ont signé une lettre de solidarité avec les Etats- Unis soutenant la guerre contre l'Irak. En revanche, l'Allemagne et la France, cette fois-ci en commun, s'y sont opposées. La suite est bien connue. Il faut bien avouer que, finalement, il s'est avéré que

ces deux pays, la France et l'Allemagne, avaient raison contre ceux qui se sont ralliés aux Etats-Unis dans cette aventure catastrophique qui est en train de déstabiliser la paix, du fait de la poursuite des idéaux d'un Président illuminé.

Un autre aspect aussi important qu'inquiétant est la confusion des pouvoirs attribués au Conseil des Ministres. Nous avons l'habitude d'avoir des pouvoirs séparés. Depuis Montesquieu, la séparation des pouvoirs est un élément fondateur de nos régimes, même si l'on dit parfois que Montesquieu n'est pas encore arrivé jusqu'à Bruxelles. C'est vrai, le Conseil a, tel Janus, deux visages. Il est à la fois le pouvoir législatif de plus en plus souvent avec le Parlement européen sur proposition de la Commission. En même temps, il exerce le pouvoir exécutif, c'est-à-dire que c'est lui qui décide de la politique étrangère, prend les décisions gouvernementales seul ou sur proposition de la Commission. Il intervient dans bien d'autres domaines tels ceux des affaires intérieures et judiciaires notamment. Au lieu de la séparation, nous avons là une confusion des pouvoirs. D'où la proposition de l'Allemagne de séparer ces deux fonctions – législative et gouvernementale – en créant un Conseil des Etats et un Conseil des Régions et en gardant certains pouvoirs exécutifs du Conseil tout en renforçant la Commission dans son rôle de futur gouvernement européen.

Quant à la Commission, elle continuera à assumer comme de tradition le rôle de moteur de l'intégration et de gardienne des traités. Je n'insisterai pas davantage, nous connaissons au fond la problématique et c'est vraiment un élément essentiel.

Tout ceci, c'est peut-être de la «*zukunft musik*», de la musique d'avenir, ce sont des virtualités, des idées et des propositions, ce ne sont pas encore des réalités, mais c'est ainsi qu'on a construit l'Europe, avec des idées nouvelles qui, peu à peu, ont été reprises par les dirigeants politiques et assimilées par l'opinion publique. Ne nous leurrions pas, nos hommes politiques, quel que soit le respect que nous ayons pour eux, n'ont pas le temps de réfléchir beaucoup sur l'avenir et sur les conséquences de leurs décisions à long terme.

Ce qui m'inquiète dans tout ça, c'est de voir que cette Commission est imposée, ses membres sont imposés par les Etats. Nous avons vu les conséquences au moment où le Président Barroso est entré en fonction : on lui avait imposé Bottiglione, vous vous en souvenez, et il en est résulté toute une série de problèmes. Ceci a amené Nicolas Sarkozy à faire la proposition suivante : d'abord le Président serait le candidat d'une des grandes formations, celle qui aura obtenu le plus grand succès dans les élections européennes, c'était son premier propos. Deuxièmement, les Etats proposeraient deux ou trois candidats et le Président désigné et élu par le Parlement européen choisirait et formerait son équipe. Je crois que c'est fondamental aussi pour l'avenir.

Quelques conclusions là-dessus : tout d'abord, je pense qu'il est indispensable d'avoir un groupe dynamique, pionnier, fédérateur. L'étude de Karl W. Deutsch et de son équipe de Princeton confirme ce besoin d'un noyau dynamique et fédérateur. On ne peut pas aller tous à la même vitesse, sinon ce sont les retardataires qui vont donner le rythme à toute l'évolution de l'Union Européenne. Le principe est simple : les membres qui désirent aller de l'avant (euro) peuvent le faire mais doivent laisser la porte ouverte aux autres membres. C'est le premier point. Heureusement, il y a eu déjà quelques exemples positifs d'initiatives d'avant-garde qui ont été citées hier : il y a l'euro, il y a Schengen et il y a maintenant une avancée dans les affaires judiciaires avec le dossier spécifique, etc., il y a toute une série de possibilités pour développer cette tendance notamment au moyen de la coopération renforcée.

Pour terminer, je voudrais évoquer deux tests parmi bien d'autres, deux épreuves majeures pour l'Europe.

Je ne mentionnerai que brièvement l'épreuve de la Turquie, parce que c'est une grande et dure épreuve. Je sais que le gouvernement grec joue la carte de l'adhésion, il considère qu'il y a certains avantages à adopter cette stratégie. Personnellement, je pense que la Turquie est un corps étranger sur le plan culturel, celui des valeurs, par rapport à notre Europe. C'est ma conviction très profonde. La Turquie diffère aussi parce qu'elle est à

l'extérieur et qu'elle est trop grande pour être assimilée : regardez l'intégration difficile des dix nouveaux pays membres.

Je ne puis passer sous silence l'épreuve du Kosovo qui, lui, est à l'intérieur des Balkans et de l'Europe. Le Kosovo est une épine douloureuse. J'ai lu les rapports de l'ONU qui disent qu'il n'y a pas de progrès significatifs ; j'ai relu tous les rapports de la Commission européenne qui constatent d'une année à l'autre que pour ce qui est des lois, par exemple, elles ont été votées mais elles ne sont pas appliquées. C'est le leitmotiv de ces rapports de la Commission. La mise en œuvre reste clairement insuffisante, il n'y a pas de garantie de propriété, pas de garantie pour les personnes, les droits de l'homme ne sont pas respectés, l'éducation est défailante. Les réformes sont lentes, l'économie est stagnante et le chômage se situe autour de 50%. Le constat est décevant. De surcroît, des expulsions de Roms et des Serbes se comptent par milliers alors que l'exode des Serbes se poursuit. Sur 200'000 réfugiés, une vingtaine de milliers ont pris le chemin du retour dont Pristina par exemple ils étaient autour de 40'000, maintenant il n'en reste que 50 à 100. Sont-ce des conditions nécessaires pour la reconnaissance d'un Etat indépendant ?

Je dois dire que ma conscience se révolte, ma foi européenne est mise à l'épreuve. C'est pour moi une déchirure entre les valeurs auxquelles je crois et la politique timorée de l'Union sous la pression des Etats-Unis. Je m'explique difficilement l'abandon de la stratégie initiale : les valeurs et les standards avant le statut. Le paradoxe, c'est que la Russie, « démocratie autoritaire », défend le droit international et les valeurs européennes tout en affirmant son pouvoir dans cette région. On nous déclare que le Kosovo ne constituera pas un précédent, comme si, et je fais appel aux juristes compétents ici présents, on pouvait décider à l'avance ce qui est un précédent ou pas. Les précédents s'imposent d'eux-mêmes : ce sont des actes qui deviennent des précédents et l'amputation du Kosovo de la Serbie et la reconnaissance de son indépendance constituent un grave précédent.

Du même coup, on va déstabiliser la Serbie et ses voisins dont la Bosnie et la Macédoine laquelle, n'oublions pas, compte 35 % d'Albanais. Certes, nous proclamons que l'on ne

touchera pas aux frontières du Kosovo, mais puisqu'on touche aux frontières de la Serbie, pourquoi on s'interdira de toucher aux frontières du Kosovo ? Si on découpe la Serbie, pourquoi ne pas partager le Kosovo ? Tous ces raisonnements sont relatifs mais le fait est que l'Union s'est engagée dans une voie erronée qui pourrait conduire à de nouvelles divisions à l'intérieur de l'UE. Mars 2004 est dans toutes les mémoires. Le constat général a été fait par les organisations sur le terrain, le Human Right Watch, la Commission, ce fut une catastrophe malgré la présence des troupes de la Kfor censées garantir la sécurité des minorités.

En conclusion, je voudrais vous dire que ma foi dans l'avenir repose sur le *Dialogue des cultures*, susceptible d'éviter les chocs des civilisations et la réémergence des nationalismes et des extrémismes qui nous guettent. Mon espoir se fonde sur l'éducation dans une perspective européenne. Les enseignements de la géographie, de l'histoire, de l'environnement dans une optique européenne et mondiale afin que les jeunes générations comprennent que l'histoire nationaliste n'est pas la vraie histoire, qu'il y a une histoire d'ensemble de l'Europe et du monde. Enfin, je souhaite que ces enseignements soient complétés par la «main à la pâte». Helène Ahrweiler connaît bien mon engouement pour cette méthode qui est une introduction à la science par des expériences que pratiquent les enfants dès les écoles primaires. C'est ainsi qu'ils apprennent à raisonner, à dialoguer et à se respecter mutuellement. En développant l'éducation européenne sans tarder comme nous le préconisons avec Denis de Rougemont, nous formerons les Européens de demain, grâce à leur conscience que l'Europe repose sur une culture commune et fort diversifiée qui constitue le fondement de la future fédération européenne selon la devise fédéraliste : l'Union dans la diversité.